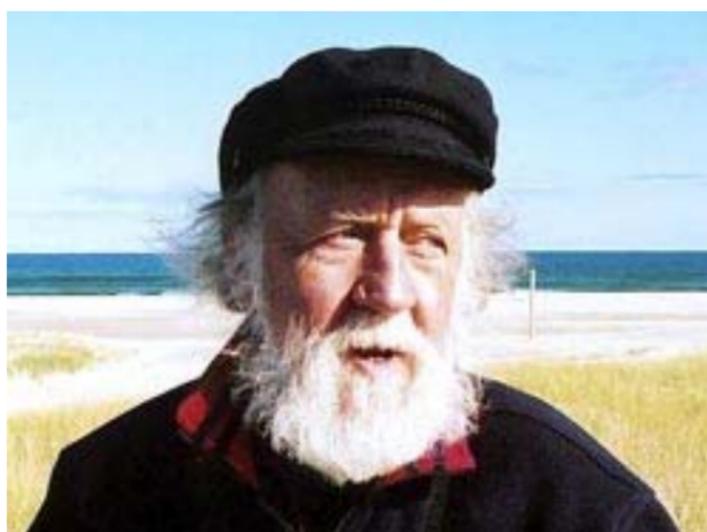


## Dragage ou parc naturel de l'archipel?

Hubert Reeves  
03/05/2009 07h53



D'une part, la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs a conçu un projet consistant à retirer des herbiers à l'aide d'une technique de dragage de sédiments pour un coût estimé à 1 064 600\$.

D'autre part, une quarantaine de groupes écologistes du Grand Montréal, appuyés par les trois conseils régionaux de l'environnement, ont lancé l'idée d'un Parc écologique de l'Archipel. Il faut y regarder de près. Et s'interroger: pourquoi en est-on arrivé là ? Pourquoi les milieux naturels du Grand Montréal sont-ils si dégradés qu'on envisage des mesures d'une grande radicalité.

La réponse est simple: urbanisation et pratiques agricoles ont eu raison des subtils équilibres naturels.

Mais à la brutalité des agressions, faut-il ajouter celle d'un dragage?

### ÉCLAIRAGES SCIENTIFIQUES NÉCESSAIRES

D'abord, c'est beaucoup d'argent pour un «projet expérimental» qui n'est que la reprise d'une méthode qui a échoué dans le passé. En effet, selon l'écologiste Tony Le Sauter, le dragage a déjà été pratiqué dans les années soixante, avec l'aide financière du gouvernement du Québec!

La méthode n'a donc pas débouché sur une restauration recréant les conditions d'une durabilité, ce qui devrait pourtant être visé, à la fois pour épargner les finances publiques et pour garantir la pérennité de la restauration.

Alors, la réponse pour assurer la pérennité des milieux ne serait-elle pas plutôt du côté d'une politique plus ambitieuse visant à les préserver et à les relier au sein d'un Parc naturel?

L'Institut québécois de la biodiversité (IQBIO), une association sans but lucratif dont les membres sont en très grande majorité des scientifiques, est partie prenante de l'option Parc de l'Archipel. Dans son souci de démocratie, l'IQBIO demande que soit consultée la population. Faire vivre la démocratie avant d'arrêter une décision, c'est une façon de gouverner respectueuse de tous les citoyens.

Cette proposition de large concertation fait inmanquablement penser à ce qui se passe en France où la gouvernance évolue notablement. La Ligue Roc que je préside fut invitée au Grenelle et a eu son mot à dire. L'IQBIO, autre association dont je suis membre, se préoccupe en priorité du

développement des connaissances sur la biodiversité québécoise, en vue de sa conservation.

La population a besoin des éclairages scientifiques pour comprendre les enjeux et se prononcer. Une telle audience publique pourrait avoir une valeur pédagogique et citoyenne exemplaire pour traiter tous les dossiers similaires.

## **INTÉRÊT GÉNÉRAL VS INTÉRÊTS PARTICULIERS**

La nécessité d'arrêter la perte de biodiversité et au-delà de travailler à enrichir les potentialités de la nature doit servir de guide. Jean Charest a signé au nom du Canada la Convention de Rio sur la protection de la biodiversité. Voilà pour lui l'occasion de passer des paroles aux actes. Car toute signature engage qui l'appose au bas d'un document.

En résumé, je m'associe pleinement à la requête de l'IQBIO pour une audience publique parce que ce projet, dont le coût est très élevé, oppose des intérêts particuliers à ce qui peut se qualifier d'intérêt général, il est légitime que chaque habitant ait droit de participer à l'élaboration du dossier.

Une lettre a été envoyée à la ministre Beauchamp pour demander les audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

La réponse favorable est un signe d'ouverture à saluer. L'espoir existe que la consultation publique fasse évoluer le projet, car la mobilisation citoyenne est un puissant levier.